

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

## SEANCE DU VENDREDI 19 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vendredi 19 février à vingt heures trente, sur convocation du 08 février deux mil seize, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Messieurs Frédéric SERRE, Laurent RIVET, Roger LEUCART, René CHIVRACQ, Romain LEJARDS Bastien HUARD. Mesdames Dominique THIERY, Laetitia CHAUVEAU.

Membres en exercice : 10

Membres présents : 09

Absente excusée : Laurence CHARRON pouvoir à Olivier DANIEL

Secrétaire de séance : M CHIVRACQ

Monsieur le maire sollicite l'autorisation de rattacher une délibération concernant la participation de la commune au marché public du Centre de Gestion pour l'assurance statutaire du personnel. Le conseil autorise le rattachement

Le procès- verbal de la précédente séance est lu et approuvé

### **Proposition des grandes lignes du budget communal et du budget de l'eau**

Monsieur le maire informe qu'il s'agit surtout d'arrêter les investissements de l'année sur les 2 budgets. Les sommes présentées sont des estimations hautes et le chiffrage peut varier

Budget commune

Prévision Section investissement **290 883.03€**

Déficit n-1 : 016487.03

Emprunt : 15 000€

Cession de logiciel : 2 100€

Travaux

- Création du réseau d'eaux pluviales rue du loir : Montant des travaux 194 466€
- Pose de 4 stradels La Noue-La Heuze-La Crapotière-La Touche : travaux validés en 2015 mais réalisé sur 2016 par la régie électrique : Montant des travaux 3700€
- Portail de l'église : Montant des travaux 5 000€
- Accessibilité de la mairie et de la salle communale aux personnes à mobilité réduite: Montant des travaux 5 000€. Ces travaux seront faits en grande partie en régie. La première tranche consiste à rendre plus visible les nez de marches, les poteaux du préau, installer des mains courantes à toutes les portes du bâtiment et poser des bandes podotactiles
- Extension réseau électrique et eaux terrains en vente rue du Loir : Montant des travaux 6230€. Monsieur le maire rappelle que c'est à la commune d'apporter les réseaux puisque ces terrains sont dans la carte communale. Les travaux ne seront réalisés que si les terrains sont vendus.
- Enfouissement des réseaux à Saint Denis des Puits : Montant des travaux 45000€. Ces travaux sont faits en partenariat avec la commune de Saint Denis des Puits, qui est le maître d'ouvrage.

Montant global des travaux d'investissement **259 396€.**

Ces travaux sont couverts par

Un emprunt de 194 466€, représentant l'intégralité des travaux de la rue du Loir.

Subventions allouées sur les travaux de l'année dernière 16 511€

Retour de TVA 6 675€

Excédent capitalisé 16 487.03€

Virement de la section de fonctionnement 44 088.99€

Amortissement 12 655.01€

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire valide l'ensemble des travaux.

Concernant la section de fonctionnement, monsieur le maire souhaite réduire les dépenses afin de pouvoir continuer à investir. Il informe les conseillers qu'il revoit les contrats d'assurance. Il souhaite aussi, dans une certaine mesure et sous condition pouvoir instaurer un service de ramassage des déchets verts, moyennant finance, pour les personnes âgées et seules ou fragilisés par un handicap. Cette idée est retenue par le conseil, à finaliser les conditions de mise en place de ce service.

Monsieur le maire donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement. Le budget étant en déséquilibre, à cause de l'excédent de fonctionnement à reprendre, les chiffres demandent à être revus.

Dépenses 245 570€

Recettes 279 5019.44€

Budget Eau

Prévision section d'Investissement

Déficit n-1 1 061.84€

Emprunt 4 500€

Poteau Incendie La Heuze 2 500€

Citerneaux 2 000€

Amortissement des subventions 1 328.68€

Montant total des dépenses d'investissement **11 390.52**

Recette

Excédent capitalisé 1 061.84€

Amortissement 9 083.55€

Virement de la section de fonctionnement 1 245.13€

Montant total des recettes d'investissement **11 390.52**

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé valide la section d'investissement

Pour la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes sont en déséquilibre suite à la reprise de l'excédent de l'année 2015

Dépenses 53 528.68€

Recettes 73 942.13€

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit avant tout d'une esquisse et que les chiffres seront affinés après avoir reçu le compte de gestion de la trésorerie.

## **Demande du Fonds d'Aide aux Communes auprès du Conseil Départemental**

Afin de finaliser au mieux les investissements présentés, monsieur le maire sollicite l'autorisation de demander le FDAIC (Fonds d'Aide aux Communes) auprès du Conseil Départemental. Le conseil après délibération sollicite l'attribution du FDAIC pour les investissements suivant :

Accessibilité des bâtiments publics

## **Demande de subvention des associations**

M le Maire présente les demandes de subventions de différentes associations

Association La Fruncéenne : 250€ allouée en 2015, somme reconduite en 2016

Association le Jumelage : néant en 2015, néant en 2016

Association La Ligue contre le Cancer : 50€ allouée en 2015, somme reconduite en 2016.

## **Informations Communauté de Communes Entre Beauce et Perche**

Monsieur le maire rappelle que la commune appartient à la communauté de communes Entre Beauce et Perche depuis le 01 janvier 2016 (fusion des communautés de communes du pays de Combray et du pays courvillois). Le président est M Philippe SCHIMT et il y a 7 vice-présidents. Les bureaux sont à Illiers-Combray.

- Concernant la piscine, l'ouverture en juillet 2016 est repoussée à cause de problème technique lié à l'ancrage de la couverture.

- Concernant le PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il a été voté à l'unanimité des communes. Nous devons le mettre en place à partir de 2017 et nous avons 2 ans pour le réaliser. En espèce il s'agit de mettre en concordance le document d'urbanisme de la commune avec le schéma de cohérence territoriale soit pour Fruncé, en plus des dents creuses, la possibilité de construire sur 1 hectare. Monsieur le maire informe aussi qu'à partir de 2017, la communauté de communes instruira les dossiers d'urbanisme. Il en coutera à la commune la somme de 2€ par habitants.

- Travaux de voirie : seront refait par la communauté de communes le début de la rue du Bois Roger et une partie de la rue de la Foucaudière sous réserve de financement.

## **Réflexion sur les Chemins communaux.**

Monsieur le maire présente une carte de la commune pour définir le chemin de contournement du bourg et si possible des hameaux.

Il se dessine un consensus pour faire un chemin le long de la vallée près du bourg (sens La Crapotière entrée du bourg par la rue du Puits). Le chemin partirait à côté de la mare communale. Par contre il faudrait voir avec la régie car un poteau électrique se situe près de la mare. Monsieur Lejards souhaite que les hameaux puissent avoir aussi leur chemin de contournement, surtout La heuze. A ce jour il est difficile d'arrêter quoi que ce soit car on ne sait pas la somme de terrain disponible de la commune.

## **Réflexion sur les suppressions de routes**

Monsieur le maire profite de la carte pour demander l'avis aux conseillers sur la ou les routes départementales susceptible d'être supprimée. En effet le département veut retirer près de 1 500 km de routes départementales. Monsieur Lejards souligne que cette opération peut se faire dans le cadre de l'aménagement foncier. Dans ces conditions, la dotation serait versée à l'association foncière. Il est demandé à Monsieur le maire s'il connaît la procédure. La réponse étant non, le conseil ne définit pas le protocole de

suppression de route (via la commune ou via l'aménagement foncier). La seule chose qui obtient un consensus est la proposition suivante :

Route a supprimé la RD 108.1 en sortie du village vers la RD 23

### **Informations et Questions diverses**

Assurance statutaire : Monsieur le maire sollicite donc l'autorisation d'inscrire la commune pour lancer la consultation auprès des assurances pour une adhésion à l'assurance statutaire. Cette inscription n'engage en rien la commune mais permet au Centre de Gestion de consulter les assurances en représentant le plus grand nombre de communes possible. Pour mémoire l'assurance statutaire protège la commune puisqu'elle couvre celle-ci en cas de maladie ou d'accident du travail de son personnel. Le conseil à l'unanimité, valide l'inscription de la commune.

Régie électrique

Monsieur le maire informe que M Mollet du RSEIPC viendra en mairie le 04 mars à 9heures rencontrer les élus pour présenter leurs programmes de travaux sur le territoire de la commune.

Départ de M Lejards à 23h18

Sirtom M Chivracq fait le compte rendu de la dernière réunion, des bacs vont être distribués pour les ordures ménagères, ceux-ci seront pré puces. Des contrôles vont être faits concernant le tri des poubelles jaunes, en cas de récurrence dans le « triage imparfait » des amendes pourront être données. Le SIRTOM cherche des communes partenaires pour mettre en place un système de récupération des pots usagés, ou installer un bac à compost dans les cimetières. Monsieur le maire propose de faire participer la commune. Le conseil est d'accord.

Sivop Monsieur le maire informe que la régularisation de l'achat du terrain de la cantine vient de se faire, les impayés commencent à être régularisés

L'ordre du jour étant épuisé et pas d'autres questions ou informations la séance est levée à 23 heures 35

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres